# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2113 9 août 2014

## **SOMMAIRE**

<b>AB</b> Entertainment <b>S.A.</b> 101378	Patron Bear Head S.à r.l101423
Alma Capital Europe101383	Pinpin International S.A101387
Antea Immo S.A101385	Prologis International Funding S.A 101378
Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l 101382	QFI Luxembourg S.à r.l101378
Aviva Investors Investment Solutions101382	Regidor S.A101379
Casket Holding S.A101383	Rivista Lux s. à r.l101379
Dagiufer S.A101382	schneider technologies s.a101383
Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à	SEED BOX Luxembourg S.à r.l101383
r.l	Seed Box S.A
Fermain Investments S.C.S 101406	SHBN-EMEA S.à r.l
Gipe S.A101380	Sigma Tau Europe S.A101381
Groupe Dynamite Inc. Luxembourg	Sigma Tau International S.A 101385
Branch / Groupe Dynamite Inc. Succursa-	SIPL Partner 1 S.à r.l
le de Luxembourg	SIPL Partner 3 S.à r.l
HTF US Life 1 S.à r.l	S.L.A
IRERE LUXEMBOURG (Romania) 101402	S.L.E.G. S.à r.l
Itaú Europa Luxembourg SICAV101381	Société Civile Immobilière EQUIPE-
Keysight Technologies Luxembourg S.à r.l.	MENTS TECHNIQUES DU BATIMENT
	101381
Manwin Nightlife Sàrl101384	Société de Recyclage de matières inertes
Meyer Bergman European Retail Partners	101379
II Holdings S.à r.l	Sogesmaint Luxembourg101385
MF Venice S.à r.l	Soma.lu S.A
MLRF	SRDV S.A 101386
OME Investment Acquisition S.C.A101400	STATSnet Nightlife S.à r.l101384
Optimum Holding Limited101423	Systexan Finance S.à r.l101386
Participations A & F S.A101389	

## QFI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 168.445.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 15 mai 2014

Il résulte desdites résolutions que:

- Monsieur Hamad Bin Ali Al Attiyah, avec adresse professionnelle à General Headquarters, Qatar Armed Forces, P.O. Box 22124, Doha, Qatar, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Pour extrait conforme

Marcus PETER

Mandataire

Référence de publication: 2014080165/17.

(140093978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## Prologis International Funding S.A., Société Anonyme.

## Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 128.830.

Extrait de la traduction des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société

Il a été décidé que:

A rayer: Le mandat de KPMG Luxembourg Sarl (Commissaire aux comptes) R.C.S. Luxembourg: B 149133, Adresse: 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg ne sera pas renouvelé avec effet le 04 juin 2014.

A inscrire: Mr Fernando Bote Pengel né le 19 mai 1973 (Weststellingwerf, The Netherlands), résidant professionnellement à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands a été nommé Commissaire aux comptes avec effet le 04 juin 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Le 05 juin 2014.

Gerrit Ian Meerkerk

Administrateur

Référence de publication: 2014080161/18.

(140093969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

# AB Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 67.991.

## **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 20 mai 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juin 2014.

Pour extrait conforme

**ATOZ** 

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014079750/19.

(140094092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## Regidor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

## REGIDOR S.A.

Référence de publication: 2014078666/10.

(140092746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

## RECYMA, Société de Recyclage de matières inertes, Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 38.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014078687/10.

(140092224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

#### S.L.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 49.878.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014078681/10.

(140092775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

## Rivista Lux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 146.115.

## DISSOLUTION

## Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 mai 2014, numéro 2014/0958 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 23 mai 2014, relation: CAP/2014/1999 de la société à responsabilité limitée "RIVISTA LUX s.à r.l.", avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 146 115, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1098 du 3 juin 2009, ce qui suit:

- Monsieur Dirk DEMOL et la société "RIVISTA LIMITED", seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 15 mai 2014,
  - la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

Bascharage, le 4 juin 2014.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2014080183/24.

(140094015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

# Groupe Dynamite Inc. Luxembourg Branch / Groupe Dynamite Inc. Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 153.186.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 2 juin 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité l'approbation du changement d'adresse de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 6 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014079961/17.

(140094346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## HTF US Life 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 28.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.695.

# **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 5 juin 2014 que:

- Les démissions de (i) Monsieur Benoît BAUDUIN, (ii) Philippe SALPETIER et (iii) Luc GERONDAL, gérants de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;
- Monsieur Mark NIU, né le 25 février 1972 à California, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 20 Pacifica, Suite 1000, Irvine, CA92618, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014080006/18.

(140094498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## Gipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 12.037.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2014

Quatrième résolution: Nominations statutaires

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire comme administrateur pour un mandat d'un an SOGECORE S.A. (dont le siège statutaire est au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) représentée par Nicolas LEONARD (dont l'adresse professionnelle est au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg).

Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS Luxembourg S.A. (dont l'adresse est au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, n° d'immatriculation au RCS: B56248) est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Information complémentaire: La société SOGECORE S.A. remplace en tant que administrateur de la société GIPE S.A. la société SOGECORE INTERNATIONAL.

Nicolas LEONARD

Dirigeant agréé

Référence de publication: 2014079966/19.

(140094272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## Société Civile Immobilière EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BATIMENT, TheFormJuriWasNull.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 79, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg E 610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014078688/10.

(140092723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

## S.L.E.G. S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.910.

Les statuts coordonnés au 28/05/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04/06/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014078683/12.

(140092477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

# Sigma Tau Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.948.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA TAU EUROPE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014078715/12.

(140092132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

## Itaú Europa Luxembourg SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.545.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 mai 2014

En date du 22 mai 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Eric Shee Wah Chang avec effet au 24 avril 2013,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Diego Fainberg en qualité d'Administrateur avec effet au 24 avril 2013 en remplacement de Monsieur Eric Shee Wah Chang, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Marcelo Fatio, de Monsieur Justin Egan et de Monsieur Diego Fainberg en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Itau Europa Luxembourg Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014080014/20.

(140094468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## Dagiufer S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.639.

Hiermit kündige ich den Sitz der Gesellschaft DAGIUFER S.A. (B118639), 17, rue Foascht L-5534 Remich, zum 31/12/2011 auf.

Brigitte Spengler-Voth.

Référence de publication: 2014079720/9.

(140093623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

## Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 127.117.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société que:

- La démission de Monsieur lain Macleod des ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 31 Mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014079747/16.

(140094216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

#### Aviva Investors Investment Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 152.783.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le Lundi 26 mai 2014

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société que:

- La cooptation avec effet au 5 septembre 2013 de M. Emmanuel BABINET, ayant son adresse professionnelle au 24-26, rue de la Pépinière, 75008 Paris, France, en tant qu'administrateur de la Société, nommé en remplacement de M. William Gilson a été ratifiée;
- M. Emmanuel BABINET a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 26 mai 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- M. Timothy LUCAS a été ré élu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- M. Mark PHILLIPS a été ré élu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

Au 26 mai 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- M. Mark PHILLIPS, Président et Administrateur
- M. Emmanuel BABINET, Administrateur
- M. Timothy LUCAS, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu PriceWaterhouseCoopers Société Coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014079748/29.

(140094098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## Casket Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 54.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078997/9.

(140093843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

## SEED BOX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 165.376.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2014078698/10.

(140092780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

## schneider technologies s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-6586 Steinheim, 5, Aale Biergwee.

R.C.S. Luxembourg B 182.935.

Auszug aus der Beschlussfassung des Aktionärbeschlusses

- Der Rücktritt von Herrn Hans Richard JOHANNS von seinem Amt als Alleinverwalter wird mit sofortiger Wirkung angenommen.
- Als Nachfolger wird ernannt Herr Frank REUTER, geboren am 29. Juli 1968 in Neuerburg (Deutschland), wohnhaft in L-6586 Steinheim, 5, Aale Biergwee.

Sein Mandat wird anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2019 stattfinden wird, auslaufen.

Steinheim, den 3/6/2014.

Der Alleinverwalter

Référence de publication: 2014079734/15.

(140094043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## Alma Capital Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.901.

## **EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le lundi 2 juin 2014 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Nominations:
- \* Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 3 ans.
- \* Monsieur Gilles Dupin, demeurant professionnellement au 32 Bouvelard Marcel Cahen, L-1311 Luxembourg a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 3 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

- Démission:
- \* Monsieur Vincent Dron a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014079740/20.

(140093994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## Seed Box S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.710.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2014078699/10.

(140092786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

## SHBN-EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong. R.C.S. Luxembourg B 164.004.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014078713/10.

(140092081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

# STATSnet Nightlife S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Manwin Nightlife Sàrl).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.023.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014078737/11.

(140092298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

## Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.924.

Rectificatif du dépôt L140093418 déposé le 05/06/2014

Il y a lieu de lire dans l'extrait daté du 05 juin 2014:

«Il résulte de résolutions des associés de la Société prises en date du 03 juin 2014 que Monsieur Frédéric GARDEUR, né à Messancy (Belgique) le 11 juillet 1972 et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Séverine Lambert, gérant B démissionnaire.»

En lieu et place de

«Il résulte de résolutions des associés de la Société prises en date du 06 juin 2014 que Monsieur Frédéric GARDEUR, né à Messancy (Belgique) le 11 juillet 1972 et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Séverine Lambert, gérant B démissionnaire.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2014.

Pour Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à. r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014080090/23.

(140094172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## Soma.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 103.284.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014078729/10.

(140092050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

## Sogesmaint Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.967.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Guillaume Administrateur délégué

Référence de publication: 2014078725/11.

(140092244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

## Sigma Tau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014078716/12.

(140092133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

# Antea Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 95.894.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 24 avril 2014 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur David TAPIERO de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- Décision a été prise de nommer en son remplacement Monsieur Jean-Claude LARUELLE domicilié 6, rue de Mantes F-28600 Rouvres, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Le Conseil d'administration se compose désormais des personnes suivantes:

- Madame Illana HAYOT
- Monsieur Richard BENDAYAN
- Monsieur Jean-Claude LARUELLE

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014079765/21.

(140094785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## SRDV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.734.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014078733/11.

(140092740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

## Systexan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.545.

Par résolutions prises en date du 8 mai 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Choui Min Kon Kam King, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 1 er mai 2014 et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérante de catégorie B, avec effet au 1 <sup>er</sup> mai 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 mai 2014.

Référence de publication: 2014079507/15.

(140093745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

## Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 3.821.676,70.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.584.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 mai 2014

En date du 29 mai 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Shimon Yitzhaki, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 29 mai 2014.
- de nommer Monsieur Ron Hadassi, né le 24 mars 1965 à Petah Tikva, Israël, demeurant professionnellement au 5, Kinneret St., 5126237 Bnei-Brak, Israël, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 29 mai 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant A:

- Ron Hadassi

Gérants B:

- Giuseppe Di Modica
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants B suivants et ce avec effet rétroactif au 29 mai 2014:

- Monsieur Giuseppe Di Modica, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014079887/28.

(140094142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## Pinpin International S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 187.632.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le trente mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

## A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, représentée par Madame Fabienne LENTZ, employée privée, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 27 mai 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1** er . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PINPIN INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration, le mandat entre administrateurs de même catégorie, le cas échéant, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Pour être valables, les décisions du conseil d'administration doivent être adoptées par la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés et, si l'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B, par les votes en faveur de la résolution d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 7. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de la même année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à 09.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

# Dispositions transitoires;

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié «VALON S.A.» déclare souscrire à toutes les actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à 1.
- 2. La personne suivante a été nommée administrateur:

«VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, avec pour représentant permanent Monsieur Giacomo DI BARI, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115

- 4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
- 5. Le siège social est fixé au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LENTZ, J.J. WAGNER.

 $Enregistr\'{e} \ \grave{a} \ Esch-sur-Alzette \ A.C., \ le \ 3 \ juin \ 2014. \ Relation: \ EAC/2014/7765. \ Reçu \ soixante-quinze \ Euros \ (75.-EUR).$ 

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014081803/142.

(140096505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

## Participations A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.807.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2014

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2014 les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Le mandat du commissaire aux comptes Arend Consult est venu à l'expiration, l'assemblée a décidé de le renommer pour une durée de six ans.

Le commissaire aux comptes Arend Consult S.àr.I. a transféré son siège social à 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014080145/17.

(140094793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## SIPL Partner 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 187.646.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of May.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

SIPL Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Maître Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 8, 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

## A. Name - Purpose - Duration - Registered office

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "SIPL Partner 3 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

#### Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.
- 2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

#### Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

#### Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
  - 5.3 The Company may redeem its own shares.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
  - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

#### C. Decisions of the shareholders

#### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
  - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

## Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
  - Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### D. Management

#### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

## Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, it being understood that at all times a majority of managers holding office have to be professionally residing in Luxembourg.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

# Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

- 15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and in particular with article 14.1 of these articles of association.
- 15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

#### Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

## Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman who should be professionally residing in Luxembourg. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers, class B managers, and managers and class C have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) C manager, and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg. If only class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg.
  - 17.6 Decisions shall be taken by unanimous consent of all managers present or represented at such meeting.
- 17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

## Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- 18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- **Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers one or several class B managers and one or several class C managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. If only class A managers and class B managers have been appointed, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

### E. Audit and supervision

### Art. 20. Auditor(s).

- 20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
  - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

#### F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

## Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

- 22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
  - 22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

# Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### G. Liquidation

## Art. 24. Liquidation.

- 24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

## Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
  - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

## Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by SIPL Investments S.à r.l., aforementioned, for the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

# Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. Mr Jeffrey A. Miller, born in Toledo, Ohio, U.S.A. on 28 January 1960, professionally residing at 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio 43615 4040, U.S.A. is appointed as class A manager of the Company for an unlimited term.
- 3. Mr Tony Whiteman, born on 24 May 1969 in Hamilton, United Kingdom, having his address at residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an unlimited term.
- 4. Ms Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as class C manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le huit mai.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARIJ

SIPL Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, pas encore enregistrée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg,

dûment représentée par Maître Michael Jonas, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 8 mai 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

## A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1** er . **Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SIPL Partner 3 S.à r.l.» (ciaprès la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

## Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.
- 2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

#### Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

# B. Capital social - Parts sociales

## Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
  - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

## Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
  - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## C. Décisions des associés

## Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

## Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### D. Gérance

## Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, étant entendu qu'à tout moment la majorité des gérants en fonction doit résider professionnellement au Luxembourg.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

- 15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables et en particulier avec l'article 14.1 des présents statuts.
- 15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

## Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

## Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres qui doit résider professionnellement au Luxembourg. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance conformément à l'article 17.5 des présents statuts.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion conformément à l'article 17.5 des présents statuts. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A, des gérants de catégorie B et des gérants de catégorie C ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie C et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg.

17.6 Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

## Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A, d'un (1) gérant de catégorie B et d'un (1) gérant de catégorie C, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

#### E. Audit et surveillance

### Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

- 20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
  - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

## Art. 24. Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### Souscription et paiement

La totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par SIPL Investments S.à r.l., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

## Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. Monsieur Jeffrey A. Miller, né à Toledo, Ohio, Etats-Unis d'Amérique le 28 Janvier 1960, résidant professionnellement à 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio 43615 4040, Etats-Unis d'Amérique est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimite
- 3. Monsieur Tony Whiteman, né à Hamilton, Royaume-Uni, le 24 mai 1969, résidant à 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

4. Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg est nommée gérant de catégorie C pour une durée illimitée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 mai 2014. REM/2014/1052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081882/560.

(140096766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

## OME Investment Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.244.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of June,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions OME Investment Acquisition S.C.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 25 <sup>th</sup> November, 2008 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") Nr C-2985 of 18 <sup>th</sup> December, 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and of the last time on 10 June 2009 by deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial, Nr C-1385 of 17 July 2009.

The meeting was presided over by Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Maryline Esteves, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Maryline Esteves, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The present meeting has been convened by convening notice sent by registered mail to all shareholders inscribed in the register of shareholders of the Company on 27 May 2014.
- II. It appears from an attendance list established by the members of the bureau that (i) one million three hundred eleven thousand (1,311,000) class A ordinary shares out of one million three hundred eleven thousand (1,311,000) class A ordinary shares, (ii) no class B ordinary share out of sixty-five thousand (65,000) class B ordinary shares and (iii) the sole unlimited share are represented at this meeting so that the meeting is consequently regularly constituted, quorate and may validly deliberate on the items of the agenda as set forth in the convening notice.
- III. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

IV. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Renewal of the authorised share capital for a five year period; authorization to the Gérant (as defined in the articles of association of the Company) of the Company to determine the conditions of any capital increase by way of authorised capital; approval of the report of the Gérant of the Company with respect to the proposed limitation or suppression of the preferential subscription rights of the class A ordinary shareholders of the Company; authorisation to the Gérant of the Company or its delegate(s) to limit or suppress the preferential subscription rights of class A ordinary shareholders; consequential amendment of the second paragraph of article 5.2. of the articles of association of the Company.

Thereafter the shareholders of the Company passed the following sole resolution:

#### Sole resolution

The meeting resolved to renew the authorised share capital of additional two hundred sixty million seven hundred eighty-nine thousand Euros (€260,789,000) represented by additional two hundred sixty million seven hundred eighty-nine thousand (260,789,000) Class A Ordinary Shares each with a nominal value of one Euro (€1.00) for a period of five years starting on the date of the publication in the Mémorial of the notarial deed recording the minutes of the present resolution.

The meeting resolved to authorise the Gérant of the Company or its delegate(s) duly appointed by it to issue new Class A Ordinary Shares within the limits of the authorised capital on such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Gérant or its delegate(s) may in its or their sole discretion resolve.

The meeting acknowledged and resolved to approve the report of the Gérant of the Company with respect to the proposed waiver of preferential subscription rights of the A Ordinary Shareholders in respect of the issuance of Class A Ordinary Shares for cash and considered that such report was made in accordance with article 32-2 paragraph (3) of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

The meeting then resolved to empower the Gérant of the Company or its delegate(s) to limit or suppress the preferential subscription rights of the Class A Ordinary Shareholders.

Consequently, the meeting resolved to amend the second paragraph of article 5.2. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"Any authorised but unissued Class A Ordinary Shares shall lapse five (5) years after the publication in the Memorial of the minutes of the Shareholders' resolution passed on 6 June 2014."

The sole item on the agenda have thus been resolved on the meeting was thereupon closed.

## Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred Euro (EUR 900,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

## Suite la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le sixième jour du mois de juin,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch,

#### S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions OME Investment Acquisition S.C.A. (la «Société»), avec siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 novembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), N°C-2985 le 18 décembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire Maître Henri Hellinckx le 10 juin 2009, au Mémorial, N°C-1385 le 17 juillet 2009.

L'assemblée a été présidée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Mlle Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désignée comme scrutateur Mlle Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

- I. La présente assemblée a été convoquée par convocation envoyée par lettre recommandée à tous les actionnaires inscrits sur le registre des actionnaires de la Société le 27 mai 2014.
- II. Il ressort d'une liste de présence établie par les membres du bureau que (i) un million trois cent onze mille (1.311.000) actions ordinaires de classe A des un million trois cent onze mille (1.311.000) actions ordinaires de classe A, (ii) aucune action ordinaire de classe B sur soixante-cinq mille actions ordinaires de classe B et (iii) l'unique action illimitée sont représentées à cette assemblée de sorte que l'assemblée est en conséquence régulièrement constituée avec le quorum requis et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour tel qu'indiqué dans la convocation.
- III. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement

IV. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à cette assemblée et que les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

Renouvellement du capital autorisé pour une période de cinq ans; octroi d'une autorisation au Gérant (tel que ce terme est défini dans les statuts de la Société) de la Société de déterminer les conditions de toute augmentation de capital par voie du capital autorisé; approbation du rapport du Gérant de la Société relatif au projet de renonciation aux droits de souscription préférentiels des actionnaires ordinaires de classe A de la Société; octroi d'une autorisation au Gérant de la Société ou son ou ses délégués de limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires ordinaires de classe A; amendement consécutif du deuxième alinéa de l'article 5.2. des statuts.

Après approbation de ce qui précède, les actionnaires ont pris la résolution unique qui suit:

#### Résolution unique

L'assemblée a décidé de renouveler le capital autorisé de deux cent soixante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille Euros supplémentaires (€260.789.000) représenté par deux cent soixante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille (260.789.000) Actions Ordinaires de Classe A supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (€1,00) chacune, pour une période de cinq années à compter de la date de la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant le procèsverbal de la présente résolution.

L'assemblée a décidé d'autoriser le Gérant de la Société ou son ou ses délégués à émettre de nouvelles Actions Ordinaires de Classe A dans les limites du capital autorisé aux moments et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Gérant ou son ou ses délégués pourront décider de manière discrétionnaire.

L'assemblée a pris acte et a décidé d'approuver le rapport du Gérant de la Société relatif au projet de renonciation par les actionnaires aux droits de souscription préférentiels afférents à l'émission d'Actions Ordinaires de Classe A en contrepartie d'espèces, ce rapport ayant été réalisé conformément à l'article 32-2, paragraphe (3), de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'assemblée a aussi décidé d'autoriser le Gérant de la Société ou son ou ses délégués de limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des Actionnaires Ordinaires de Classe A.

Partant, l'assemblée a décidé de modifier le deuxième alinéa de l'article 5.2. des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

«Toutes les Actions Ordinaires de Classe A autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des Actionnaires sur le capital autorisé du 6 juin 2014.»

L'unique point à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, fate qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER, M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2014. Relation: DIE/2014/7338. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081764/139.

(140096720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

## IRERE LUXEMBOURG (Romania), Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 139.309.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079245/9.

(140093966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

## MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 53.250,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 118.584.

In the year two thousand and fourteen, the second day of June, before Maître Francis Kesseler, notary residing in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

## was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MF Venice S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 118.584 (the Company). The Company has been incorporated on July 20, 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1917 dated October 12, 2006. The articles of associations of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed received by Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on April 10, 2014, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

#### THERE APPEARED:

Outlet Site Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.117,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

MGE VENICE LLC, with its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under the number 3615225,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that seven hundred and nine (709) class A shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each, and one thousand four hundred and eighteen (1,418) class B shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
  - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
  - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-five euro (EUR 75) so as to raise it from its present amount of fifty-three thousand one hundred seventy-five euro (EUR 53,175) represented by seven hundred and nine (709) class A shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each, and one thousand four hundred and eighteen (1,418) class B shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, to fifty-three thousand two hundred fifty euro (EUR 53,250) by the creation and issue of (i) one (1) class A share, and (ii) two (2) class B shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;
  - 3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;
- 4. Subsequent amendment and restatement of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect inter alia the increase of the share capital adopted under item 2.;
- 5. Amendment to the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of partners of the Company; and
  - 6. Miscellaneous.
  - III. that the Meeting has taken the following resolutions:

## First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-five euro (EUR 75) so as to raise it from its present amount of fifty-three thousand one hundred seventy-five euro (EUR 53,175) represented by seven hundred and nine (709) class A shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each, and one thousand four hundred and eighteen (1,418) class B shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, to fifty-three thousand two hundred fifty euro (EUR 53,250) by the creation and issue of (i) one (1) class A share, and (ii) two (2) class B shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

## Subscription - Payment

#### Thereupon:

Outlet Site Holdings S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for one (1) class A share, with a par value of twenty-five euro (EUR 25), and that it fully pays it up by way of a contribution in cash amounting to three hundred ten thousand euros (EUR 310,000) (the Cash Contribution 1) to be allocated as follows:

- (i) an amount of twenty-five euro (EUR 25) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of three hundred nine thousand nine hundred seventy-five euros (EUR 309,975) to the share premium account of the Company attached to the class A shares.

The amount of three hundred ten thousand euros (EUR 310,000) corresponding to the Cash Contribution 1 is at the disposal of the Company.

MGE VENICE LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for two (2) class B shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and that it fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to six hundred twenty thousand euros (EUR 620,000) (the Cash Contribution 2) to be allocated as follows:

- (i) an amount of fifty euro (EUR 50) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of six hundred nineteen thousand nine hundred and fifty euros (EUR 619,950) to the share premium account of the Company attached to the class B shares.

The amount of six hundred twenty thousand euros (EUR 620,000) corresponding to the Cash Contribution 2 is at the disposal of the Company.

#### Third resolution

The Meeting resolves to amend and restate article 6 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"6. The Company's share capital is set at fifty three thousand and two hundred fifty Euro (EUR 53,250), represented by seven hundred and ten (710) class A shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each, and one thousand four hundred and twenty (1,420) class B shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each.

Except as expressly set out in these articles, all shares, whatever their class, have the same rights and obligations."

#### Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of partners of the Company.

## Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour de juin, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de MF Venice S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.584 (la Société). La Société a été constituée le 20 juillet 2006 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1917 du 12 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kesseler, le 10 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

## **ONT COMPARU:**

Outlet Site Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.117.

représentée ici par Madame Sophie HENRYON, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

MGE VENICE LLC, dont le siège social est établi au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée à la Division of Corporations dans l'état du Delaware sous le numéro 3615225,

représentée ici par Madame Sophie HENRYON, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que sept cent neuf (709) parts sociales de classe A et mille quatre cent dix-huit (1.418) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-dessous;

- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-quinze euros (EUR 75) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-trois mille cent soixante-quinze euros (EUR 53.175) représenté par sept cent neuf (709) parts sociales de classe A et mille quatre cent dix-huit (1.418) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à cinquante-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 53.250) par l'émission de (i) une (1) part sociale de classe A, et (ii) deux (2) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
  - 3. Souscription et libération de la part sociale comme indiqué sous le point 2. ci-dessus;
- 4. Modification subséquente et refonte de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter entre autres l'augmentation de capital adoptée au point 2. ci-dessus;
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
  - 6. Divers.
  - III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

## Seconde résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quinze euros (EUR 75) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-trois mille cent soixante-quinze euros (EUR 53.175) représenté par sept cent neuf (709) parts sociales de classe A et mille quatre cent dix-huit (1.418) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à cinquante-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 53.250) par l'émission de (i) une (1) part sociale de classe A, et (ii) deux (2) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

## Souscription - Libération

Sur ce:

Outlet Site Holdings S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessous, déclare souscrire à une (1) part sociale de classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), par un apport en numéraire d'un montant de trois cent dix mille euros (EUR 310.000) (l'Apport en Numéraire 1) a affecter comme suit:

- (i) un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de trois cent neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 309.975) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales de classe A.

Le montant de trois cent dix mille euros (EUR 310.000) correspondant à l'Apport en Numéraire 1 est à la disposition de la Société.

MGE VENICE LLC, prénommée et représentée comme décrit ci-dessous, déclare souscrire à deux (2) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de six cent vingt mille euros (EUR 620.000) (l'Apport en Numéraire 2) a affecter comme suit:

- (i) un montant de cinquante euros (EUR 50) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de six cent dix-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 619.950) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales de classe B.

Le montant de six cent vingt mille euros (EUR 620.000) correspondant à l'Apport en Numéraire 2 est à la disposition de la Société.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et reformuler l'article 6 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« 6. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 53.250) représenté par sept cent dix (710) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune, et par mille quatre cent vingt (1.420) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune.

Sauf de dispositions expresses figurant dans les présents statuts, toutes les parts sociales, quelle que soit leur classe, ont les mêmes droits et obligations.»

## Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juin 2014. Relation: EAC/2014/7847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014081730/205.

(140096544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

# Fermain Investments S.C.S., Société en Commandite simple.

# Capital social: EUR 60.513,02.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 132.376.

## **EXTRAIT**

Le 19 mai 2014, Madame Béatrice Shaad, née à Nyon, Suisse le 30 septembre 1967 et résidant à 21, rue des Bains, CH-1205 Genève, Suisse a cédé l'entièreté de ses parts Al, à Monsieur Guido Paolo Gamucci, né le 8 juillet 1952 à Rome, Italie et résidant à Piazzale Lorenzo Lotto, 4,I-20148 Milan, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079926/13.

(140094105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

## SIPL Partner 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 187.642.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the eight day of May.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

SIPL Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Maître Michael Jonas, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy under private seal given on May 8, 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

## A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "SIPL Partner 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

#### Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.
- 2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

#### Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

## Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
  - 5.3 The Company may redeem its own shares.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
  - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

#### C. Decisions of the shareholders

#### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
  - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

# Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
  - Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### D. Management

#### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

## Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, it being understood that at all times a majority of managers holding office have to be professionally residing in Luxembourg.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

# Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

- 15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and in particular with article 14.1 of these articles of association.
- 15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

## Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

## Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman who should be professionally residing in Luxembourg. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers, in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting, in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers, class B managers and class C managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class C manager, and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg. If only class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg.
  - 17.6 Decisions shall be taken by unanimous consent of all managers present or represented at such meeting.
- 17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

## Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- 18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. If only class A managers and class B managers have been appointed, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## E. Audit and supervision

### Art. 20. Auditor(s).

- 20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
  - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

#### F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

## Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

- 22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
  - 22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

# Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### G. Liquidation

## Art. 24. Liquidation.

- 24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
  - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

## Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by SIPL Investments S.à r.l., aforementioned, for the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is entirely allocated to the share capital.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

## Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. Mr Jeffrey A. Miller, born in Toledo, Ohio, U.S.A. on 28 January 1960, professionally residing at 4500 Dorr Street Toledo, Ohio 43615-4040, U.S.A. is appointed as class A manager of the Company for an unlimited term.
- 3. Mr Tony Whiteman, born on 24 May 1969 in Hamilton, United Kingdom, residing at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an unlimited term.
- 4. Ms Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as class C manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le huit mai.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

SIPL Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, pas encore enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Maître Michael Jonas, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 8 mai 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

## A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SIPL Partner 1 S.à r.l.» (ciaprès la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

## Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.
- 2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

#### Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

# B. Capital social - Parts sociales

# Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
  - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

# Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
  - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

# C. Décisions des associés

# Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

#### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

# Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, étant entendu qu'à tout moment la majorité des gérants en fonction doit résider professionnellement au Luxembourg.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

# Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

- 15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables et en particulier avec l'article 14.1 des présents statuts.
- 15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

#### Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

# Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres, qui doit résider professionnellement au Luxembourg.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance conformément à l'article 17.5 des présents statuts.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion conformément à l'article 17.5 des présents statuts. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

- 17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A, des gérants de catégorie B et des gérants de catégorie C ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie C et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg.
- 17.6 Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.
- 17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

# Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.
- 18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A, d'un (1) gérant de catégorie B et d'un (1) gérant de catégorie C, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

#### E. Audit et surveillance

## Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

- 20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
  - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

# F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

# G. Liquidation

# Art. 24. Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

# H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### Souscription et paiement

La totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par SIPL Investments S.à r.l., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

# Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. Monsieur Jeffrey A. Miller, né à Toledo, Ohio, Etats-Unis d'Amérique le 28 Janvier 1960, résidant professionnellement à 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio 43615-4040, Etats-Unis d'Amérique est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée
- 3. Monsieur Tony Whiteman, né à Hamilton, Royaume-Uni, le 24 mai 1969, résidant à 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

4. Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg est nommée gérant de catégorie C pour une durée illimitée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 mai 2014. REM/2014/1050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081880/559.

(140096721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

# MLRF, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Beauty Qipao. Siège social: L-4702 Pétange, 1, rue Pierre Grégoire. R.C.S. Luxembourg B 187.645.

# **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le trois juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

- 1.- Madame Marilyn FEUILLETTE, gérante de sociétés, née à Longeville-les-Metz (F), le 16 mai 1977, demeurant à F-54000 Nancy, 79 bis, Rue Vayringe, (France), et
- 2.- Monsieur Emmanuel MUSQUAR, gérant de sociétés, né à Laxou (F), le 24 juillet 1968, demeurant à F-54000 Nancy, 79 bis, Rue Vayringe, (France),

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

# Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "MLRF".

La société pourra également faire du commerce sous l'enseigne commerciale «BEAUTY QIPAO».

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'un salon d'esthétique, de massage, de bronzage ainsi que la vente de produits de beauté et cosmétiques.

En général la Société peut faire toutes les opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension de celui-ci.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

# Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, dans laquelle les associés doivent faire valoir leur droit de préemption.

Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

# Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

# Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

#### Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-4702 Pétange, 1, Rue Pierre Grégoire,
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée,

Monsieur Emmanuel MUSQUAR, gérant de sociétés, né à Laxou (F), le 24 juillet 1968, demeurant à F-54000 Nancy, 79 bis, Rue Vayringe, (France)

3.- Le gérant unique dispose de tous pouvoirs pour engager et représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire Jean SECKLER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 juin 2014. Relation GRE/2014/2270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081736/123.

(140096710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

# Keysight Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.266.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of June.

Before Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

# There appeared:

Agilent Technologies Singapore (International) Pte. Ltd., a company with business address at 7 Temasek Boulevard #08-01 Suntec, Tower One, Singapore 038987, registered with Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 200923087N (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sophie HENRYON, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Keysight Technologies Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 184.266, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on January 20, 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on April 7, 2014 number 882 page 42313 (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

- II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, and subsequent conversion of all the shares of the Company into shares without nominal value;
- 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,985 (two thousand nine hundred eighty-five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD USD 17,015 (seventeen thousand and fifteen United States Dollars) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) by the issue of 7,500 (seven thousand five hundred) new shares without nominal value, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,985.82 (one thousand nine hundred eighty-five United States Dollars and eighty-two Cents) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
- 4. Subscription and payment by Agilent Technologies Singapore (International) Pte. Ltd of the new shares by way of a contribution in cash;
- 5. Conversion of all the 20,000 (twenty thousand) shares without nominal value into 20,000 (twenty thousand) with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);
  - 6. New composition of the shareholding of the Company;
- 7. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
  - 8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

# Second resolution:

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euros into United States Dollars using the exchange rate EUR/USD of 1.3612 provided by the European Central Bank as at May 29, 2014.

It is further resolved to subsequently convert all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares without nominal value.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 17,015 (seventeen thousand and fifteen United States Dollars) and is represented by 12,500 (twelve thousand) shares without nominal value.

# Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,985 (two thousand nine hundred eighty-five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 17,015 (seventeen thousand and fifteen United States Dollars) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), by the issue of 7,500 (seven thousand five hundred) new shares without nominal value (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,985.82 (one thousand nine hundred eighty-five United States Dollars and eighty-two Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of a global amount of USD 4,970.82 (four thousand nine hundred seventy United States Dollars and eighty-two Cents) (the "Contribution").

#### Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

#### Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

#### Fifth resolution:

It is resolved to convert all the 20,000 (twenty thousand) shares without nominal value of the Company into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

#### Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Agilent Technologies Singapore (International) Pte. Ltd.: 20,000 (twenty thousand) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

#### Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

"Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article at this time.

# Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

# Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deux juin.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire public résidant à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu

Agilent Technologies Singapore (International) Pte. Ltd., une société avec siège d'affaires au 7 Temasek Boulevard #08-01 Suntec, Tower One, Singapore 038987, enregistrée auprès du "Accounting and Corporate Regulatory Authority" sous le numéro 200923087N (l'«Associé Unique»);

ici dûment représenté par Mme Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Keysight Technologies Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.266, constituée par acte notarié du notaire soussigné du 20 janvier 2014, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" du 7 avril 2014, numéro 882 page 42313 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se

prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars américains, et subséquente conversion de toutes les parts sociales de la Société en parts sociales sans valeur nominale;
- 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.985 USD (deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 17.015 USD (dix-sept mille quinze Dollars américains) à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.985,82 USD (mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars américains et quatre-vingt deux cents), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, le tout devant être payé au moyen d'un apport en numéraire;
- 4. Souscription et paiement par Agilent Technologies Singapore (International) Pte. Ltd. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;
- 5. Conversion de toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales sans valeur nominale en 20.000 (vingt mille) d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain);
  - 6. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
  - 7. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
  - 8 Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### Deuxième résolution:

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société des Euros en Dollars américains en utilisant le taux de change EUR/USD de 1.3612 fourni par la Banque Centrale Européenne à la date du 29 mai 2014.

Il est en outre décidé de subséquemment convertir toutes les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de la Société en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales sans valeur nominale.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à 17.015 USD (dix-sept mille quinze Dollars américains) et est représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociale sans valeur nominale.

# Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 2.985 USD (deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 17.015 USD (dix-sept mille quinze Dollars américains) à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales sans valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 1.985,82 USD (mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars américains et quatre-vingt deux cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être libéré par un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant global de 4.970,82 USD (quatre mille neuf cent soixante-dix Dollars américains et quatre-vingt-deux Cents) (l' «Apport»).

#### Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'Apport a été donnée.

# Cinquième résolution:

Il est décidé de convertir toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales sans valeur nominale de la Société en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain).

#### Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Agilent Technologies Singapore (International) Pte. Ltd.: 20.000 (vingt mille) parts sociales.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution suivante.

# Septième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article au même moment.

# Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document. Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juin 2014. Relation: EAC/2014/7848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014081660/199.

(140096543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

# Optimum Holding Limited, Société à responsabilité limitée, (anc. Patron Bear Head S.à r.l.).

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.137.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# There appeared:

Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Patron Investments IV S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 160.456), being the sole shareholder of Patron Bear Head S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 179.137), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on July 16 th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2342 of September 23 rd, 2013. The articles of incorporation have not been amended since.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

- 1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
- 2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
- Modification of the registered name of the company into "Optimum Holding Limited"

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

# Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Bear Head S.à r.l. to Optimum Holding Limited and to consequently amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

"**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsablité limitée) under the name of "Optimum Holding Limited" (the Company).".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments IV S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 160.456), étant l'associé unique de Patron Bear Head S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 179.137), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2342 du 23 septembre 2013. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

- 1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.
  - 2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:
  - Changement du nom de la Société en «Optimum Holding Limited».

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Bear Head S.à r.l. en «Optimum Holding Limited» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1** er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Optimum Holding Limited» (ciaprès, la Société.).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2014. LAC/2014/21835. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081780/71.

(140096490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck